

Ecrit par le 3 juillet 2024

# Fermeture exceptionnelle du Stade nautique à Avignon



Suite à un problème technique survenu dans le courant de la matinée, la mairie d'Avignon vient d'annoncer la fermeture exceptionnelle du Stade nautique situé à Saint-Chamand. Cette fermeture devrait être effective jusqu'à vendredi matin sans que l'horaire de réouverture soit précisé à ce jour.

En pleine canicule, cette fermeture provisoire est une véritable 'tuile' car le stade nautique était la seule piscine publique ouverte cet été à Avignon. En effet, les piscines Jean-Clément à Montfavet, Pierre-Reyne dans l'intramuros, Chevalier de Folard près de la rocade et Stuart Mill quartier Saint-Jean doivent être rénovées car jugées trop énergivores. Des travaux de réhabilitation qui doivent s'échelonner jusqu'en 2024.

Inauguré en décembre 2019 après 10 ans de fermeture, le Stade nautique (18,4M€ d'investissement)

Ecrit par le 3 juillet 2024

abrite 3 bassins avec un bassin de 50 mètres, un plongoir, une pataugeoire, des jeux aquatiques. Mais également des terrasses, des plages, un vaste 'Espace de remise en forme - bien être' de près de 600 m2 avec salles de fitness, de musculation, spa, hammam, saunas, jacuzzis, cafeteria, snack. Le Stade dispose d'une capacité d'accueil maximale de 1 499 personnes.

## Canicule : télétravail ou pas ?



**Lorsqu'une alerte orange, voire rouge, canicule est mise en place, l'employeur doit prendre des mesures pour protéger les salariés, comme le télétravail exceptionnel. Mais il doit aussi s'assurer que le télétravailleur est bien protégé contre le risque de forte chaleur.**

En cas de fortes chaleurs, les employeurs doivent prendre des mesures pour assurer la sécurité et

Ecrit par le 3 juillet 2024

protéger la santé physique et mentale des travailleurs contre des risques d'épuisement ou de déshydratation. Dès que les températures deviennent trop élevées, il faut ainsi mettre en place une organisation et des moyens adaptés comme des horaires décalés, des pauses plus fréquentes, mais aussi le télétravail.

### **Que dit le Code du travail ?**

Le Code du travail impose uniquement aux employeurs, dans des locaux fermés où les salariés sont amenés à travailler, de veiller au renouvellement régulier de l'air, et d'éviter les élévations exagérées de température. Il n'y a pas de limite de température. L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) considère cependant qu'au-delà de 30 °C pour un salarié sédentaire, et 28°C pour un travail nécessitant une activité physique, la chaleur peut constituer un risque. Et que le travail par fortes chaleurs, et notamment au-dessus de 33 °C, présente des dangers. En pratique, si les températures dépassent les 30 °C, la situation doit donc être considérée comme sérieuse.

Le ministère du Travail l'indique très clairement : il faut privilégier le télétravail lorsque cela est possible. Cela permet en effet notamment à un salarié de ne pas sortir de chez lui et de ne pas être exposé à la chaleur pendant son temps de trajet (notamment s'il prend les transports en commun ou vient à vélo).

Si un département passe en vigilance rouge, la liste des salariés bénéficiant du télétravail doit être réexaminée, en prêtant une attention particulière aux femmes enceintes, aux personnes souffrant de pathologies chroniques ou en situation de handicap.

Cela ne pose pas trop de difficultés si le télétravail existe déjà dans l'entreprise par le biais d'un accord collectif ou d'une charte. Dans ce cas, les modalités de recours à un télétravail exceptionnel sont généralement prévues et il suffit de les suivre. L'employeur et le salarié peuvent également, à tout moment, convenir d'y recourir d'un commun accord.

### **Quelles marges de manoeuvre ?**

Le salarié ne peut en revanche pas obliger son employeur à accepter le télétravail. Il peut néanmoins faire valoir qu'il dispose d'un droit de retrait s'il a un motif raisonnable de penser qu'il court un danger grave et imminent pour sa santé, mettant ainsi en péril sa santé et sa sécurité. Cela peut arriver si l'employeur n'a pas prévu des moyens adaptés pour lutter contre les fortes chaleurs, mais on est sur du cas par cas.

Du côté de l'employeur, difficile aussi d'imposer le télétravail aux employés sauf circonstances exceptionnelles, comme la menace épidémique de la covid-19. Dans ce cas de force majeure, le télétravail peut être considéré comme un aménagement du poste de travail rendu nécessaire pour permettre la continuité de l'activité de l'entreprise et garantir la protection des collaborateurs.

Mais une période de canicule peut-elle vraiment être considérée comme une circonstance exceptionnelle ? La question n'est pas formellement tranchée même si cela semble envisageable en cas d'alerte rouge voire orange.

Encore faut-il s'assurer que le télétravail est vraiment une bonne solution pour protéger le salarié...

Ecrit par le 3 juillet 2024

### **Quid du télétravailleur qui subit les fortes chaleurs ?**

Parfois la situation peut être inversée. Le salarié peut en effet davantage subir la chaleur chez lui que dans l'entreprise "climatisée". Tout va dépendre en effet du lieu où il exerce son télétravail, de ses conditions de travail.

Peut-on imaginer qu'un salarié, habituellement en télétravail, puisse demander à revenir dans l'entreprise ou que l'employeur le lui impose car il serait davantage protégé ?

Là encore il faut regarder les conditions de mise en place du télétravail et ce qui a été stipulé dans l'accord et la charte. Le plus important étant, de toutes façons, d'instaurer un dialogue entre le salarié et l'employeur pour se mettre d'accord sur la meilleure solution à retenir. L'un comme l'autre peuvent ainsi convenir de mettre fin au télétravail et d'organiser le retour du collaborateur dans les locaux de l'entreprise. L'employeur doit s'inquiéter de ce sujet. Pour un télétravailleur aussi, il est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer sa sécurité et sa santé.

Si le retour au travail n'est pas la meilleure solution, il peut par exemple s'agir de lui permettre de décaler ses horaires.

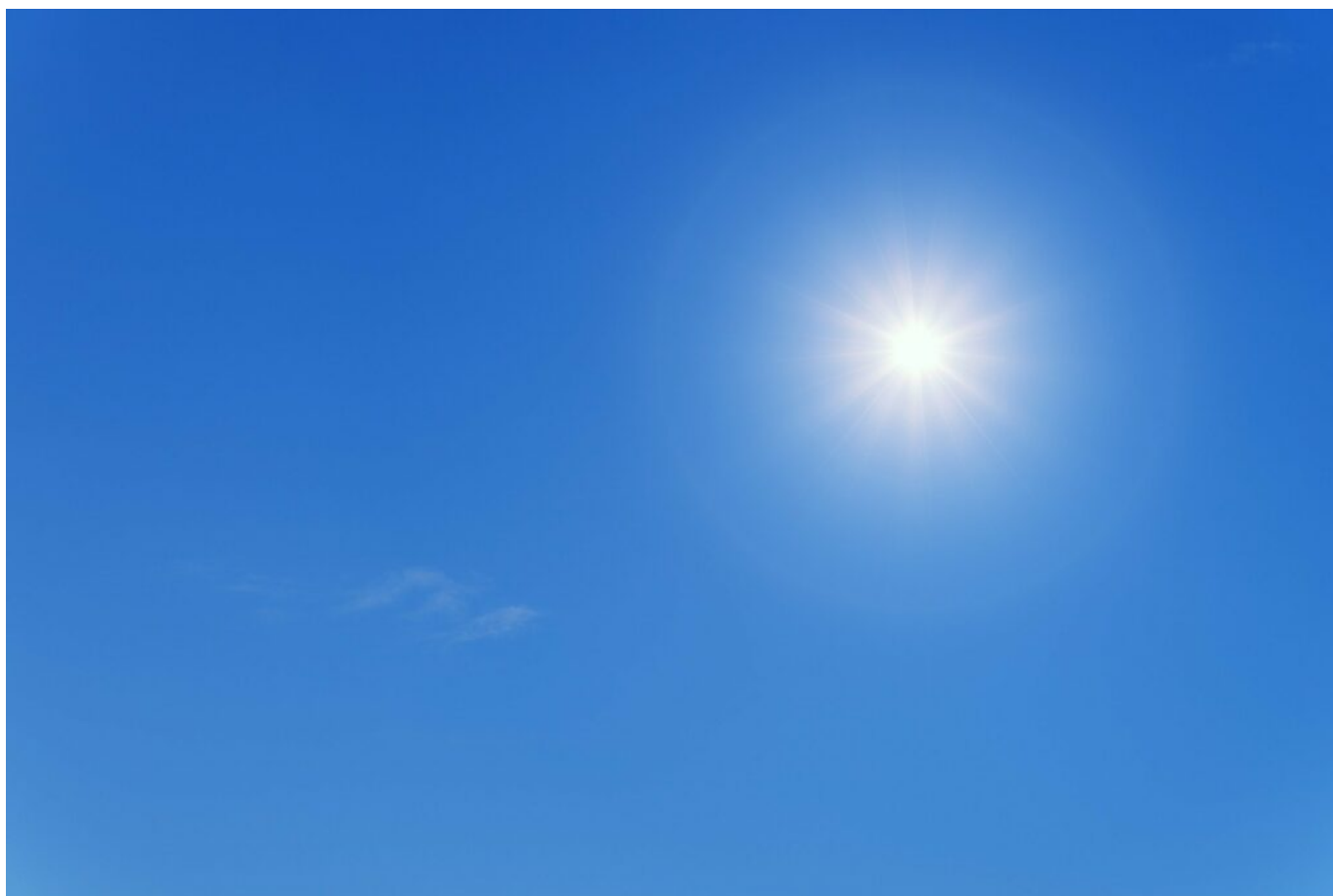
On le voit le sujet est compliqué et le plus important reste de dialoguer pour trouver la meilleure solution...

*Par Anne-Lise Castell, juriste en droit social et rédactrice au sein des [Éditions Tissot](#) pour RésHebdoEco - [www.reso-hebdo-eco.com](http://www.reso-hebdo-eco.com)*

---

## **Alerte canicule : jusqu'à 38° en Haut-Vaucluse**

Ecrit par le 3 juillet 2024



**Le Vaucluse est toujours placé en vigilance jaune 'canicule' par les services Météo France. Cet épisode de forte chaleur devrait s'intensifier en fin de semaine pour atteindre jusqu'à 38° en journée.**

Météo France a placé le département de la Drôme, et par conséquent les communes de l'Enclave des Papes (Grillon, Richerenches, Valréas et Visan), en vigilance météorologique de niveau orange 'canicule' en prévision de fortes chaleurs attendues dans les prochains jours.

La [préfète de la Drôme](#) a ainsi décidé le déclenchement du niveau 'alerte canicule' des dispositions spécifiques ORSEC 'gestion sanitaire des vagues de chaleur'.

Le département de Vaucluse reste, quant à lui, placé en vigilance météorologique de niveau jaune 'canicule' en raison de températures élevées. Cet épisode de forte chaleur devrait s'intensifier en fin de semaine pour atteindre 22° la nuit et jusqu'à 38° en journée.

Le [préfet](#) appelle la population à la vigilance, au respect des conseils de prévention et de comportements et invite à signaler toute personne en danger autour de soi (voir visuel ci-dessous).

Pour toute information complémentaire rendez-vous [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr) / [www.paca.ars.sante.fr](http://www.paca.ars.sante.fr) / [www.santepubliquefrance.fr](http://www.santepubliquefrance.fr)

Ecrit par le 3 juillet 2024

J.R.

**CANICULE, FORTES CHALEURS**  
**ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES**

**MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER**

**MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS : FERMER LES VOILETS LE JOUR**

**DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES**

**MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE**

**BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU**

**NE PAS BOIRE D'ALCOOL**

**ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES**

**EN CAS D'URGENCE, APPELEZ LE 15**

**@MinSolSante**

Ministère des Solidarités et de la Santé

Ecrit par le 3 juillet 2024

## Avignon : des coins de fraîcheur dans la ville



Les îlots de fraîcheur font leur grand retour dans la cité des papes pour la 3ème année consécutive. Avec les températures caniculaires qui ont frappé le Vaucluse ces derniers jours, notamment en ville où la chaleur est décuplée, ces deux dispositifs sont les bienvenus !

Comme [l'année dernière](#), les deux îlots sont installés au Parc Colette et Avenue de la Croix des Oiseaux. Ils sont accessibles tous les jours dès aujourd'hui et sont dotés d'un système de brumisation qui s'active dès lors qu'on appuie sur le bouton. Le dispositif installé au Parc Colette est en accès libre 11h à 21h et celui de l'Avenue de la Croix des Oiseaux de 11h à 22h. Ces points de fraîcheur sont recensés aux côtés de tous les points d'eau et d'ombrage de la cité des papes sur [la carte interactive de la ville d'Avignon](#).

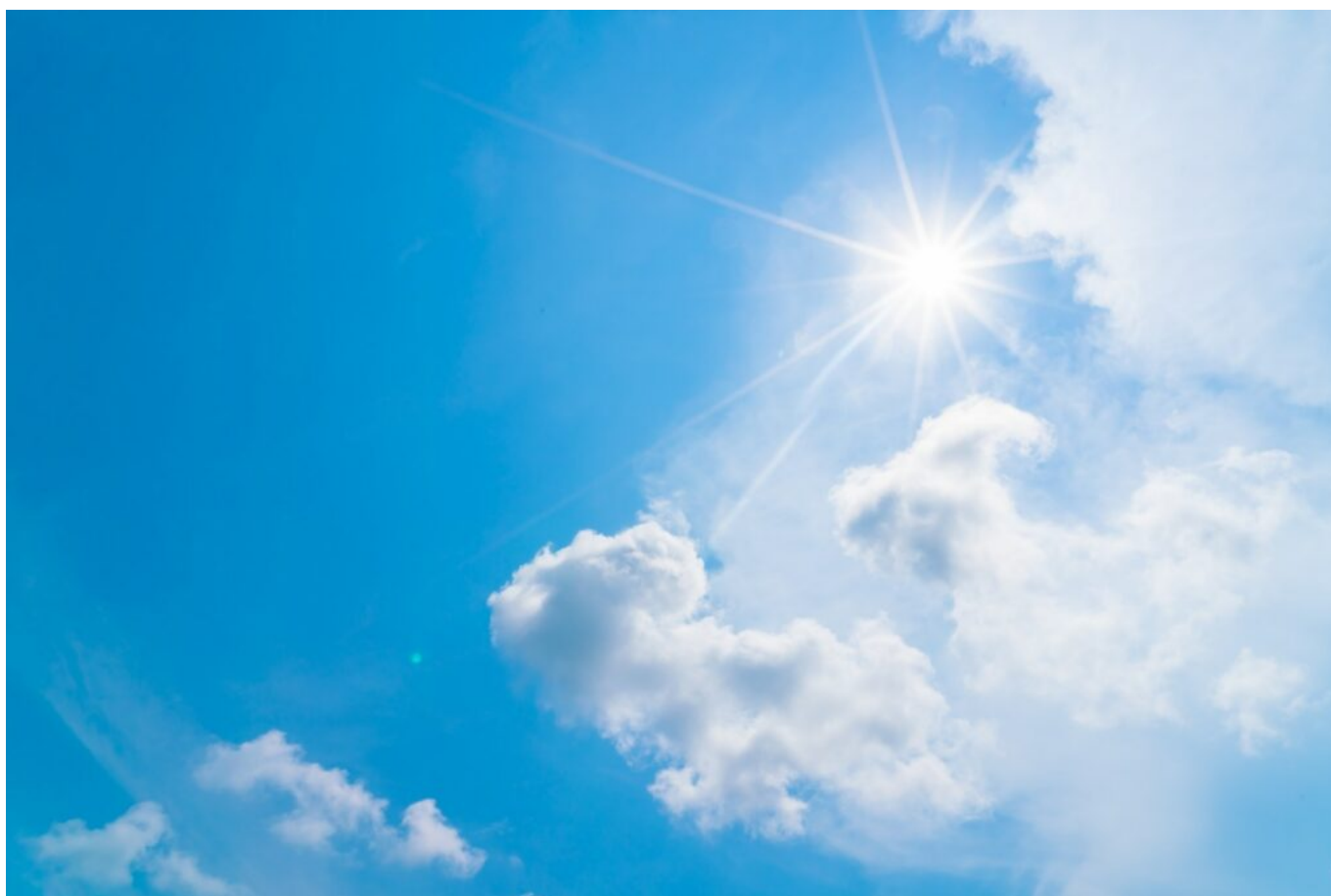
Ecrit par le 3 juillet 2024

De plus, la société Suez a créé une application gratuite, pour l'ensemble de ses filiales dont [Eau Grand Avignon](#), nommée 'MonEau' afin de trouver des points d'eau où remplir sa gourde librement. L'application est disponible sur Android et IOS. Pour l'obtenir, il vous suffit de vous rendre sur [Google Play](#) ou [App Store](#), ou de flasher l'un des QR codes ci-dessous.

V.A.

---

## De très fortes chaleurs ce week-end en Vaucluse

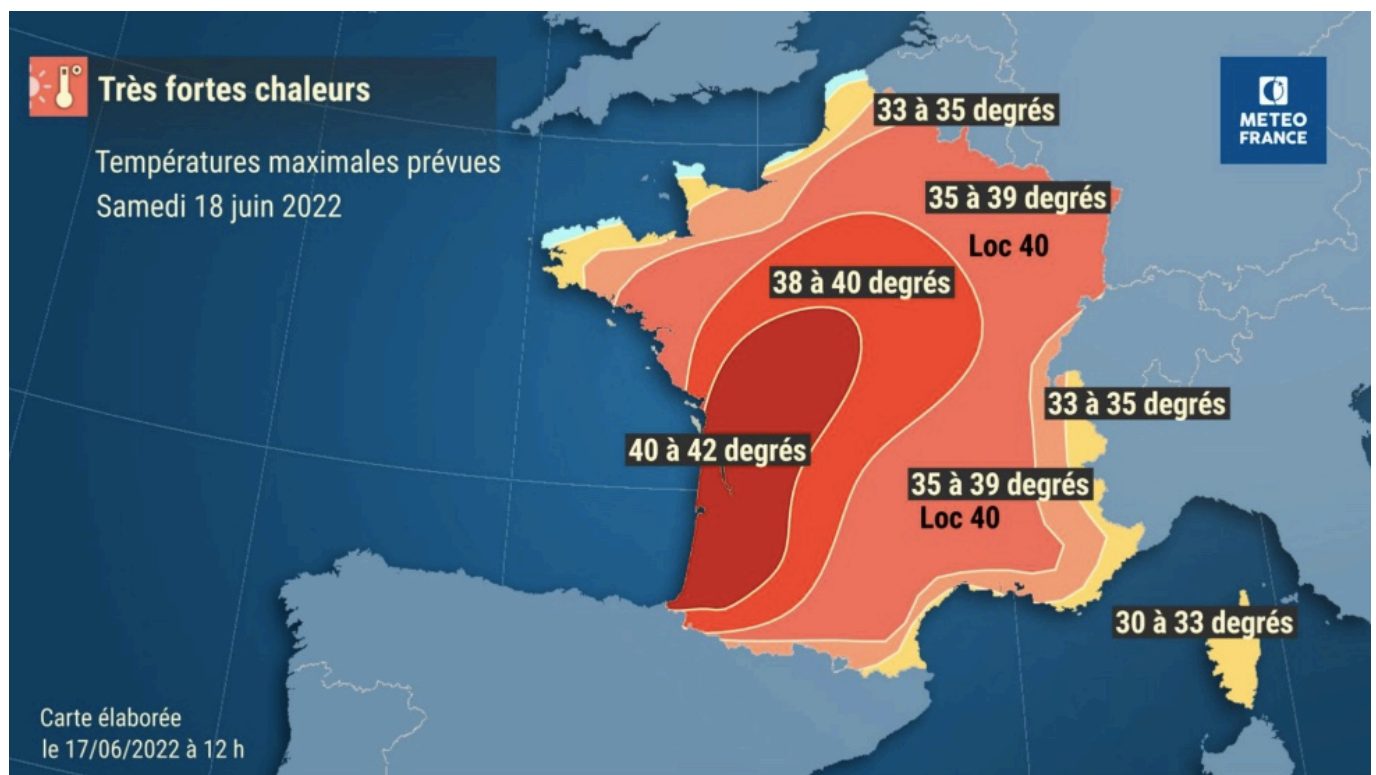




Ecrit par le 3 juillet 2024

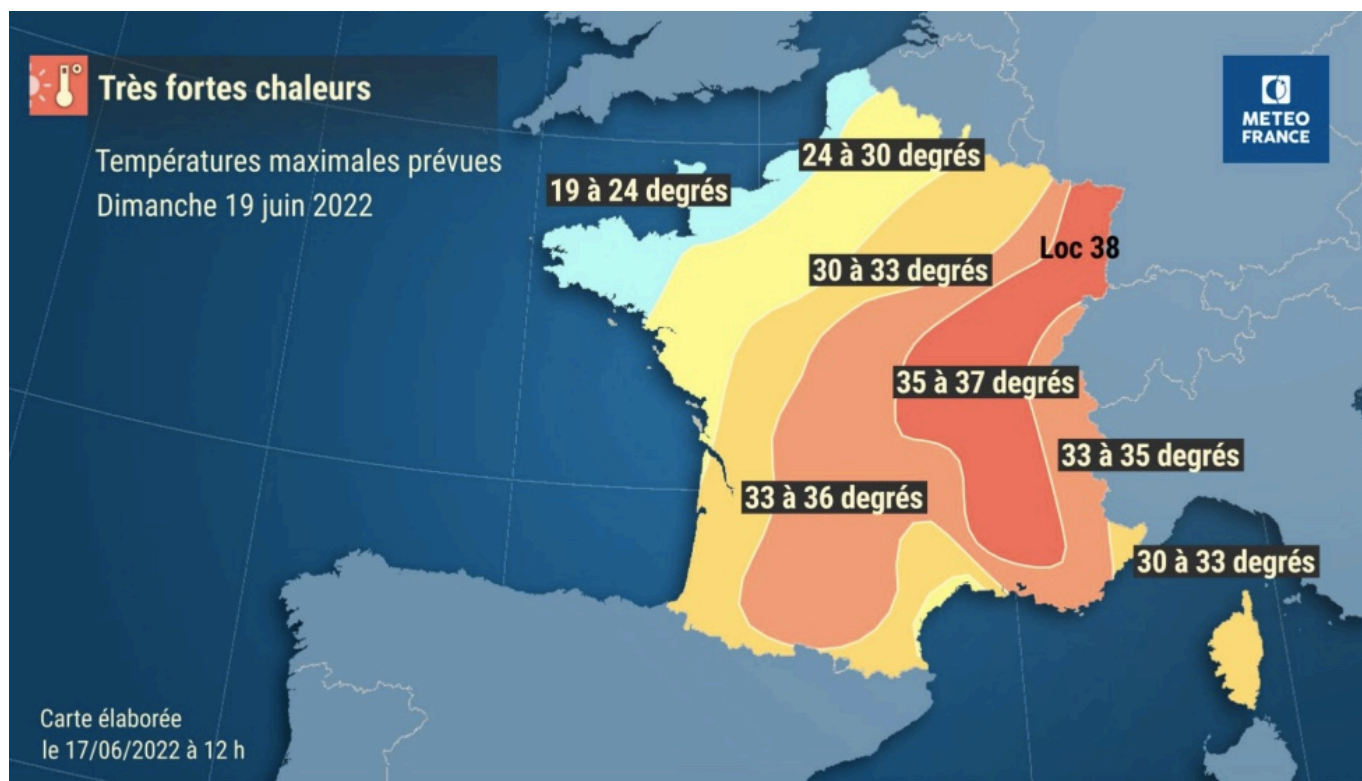
Depuis quelques jours, le Vaucluse subit de très fortes chaleurs et est en proie à une canicule. Selon les prévisions de Météo France, cela ne va pas s'arrêter de sitôt. Pour ce week-end, les samedi 18 et dimanche 19 juin, le département est placé en vigilance jaune, ce qui signifie qu'il faut rester vigilant si vous pratiquez des activités sensibles. Le préfet de Vaucluse, Bertrand Gaume, a même [appelé à la vigilance de chacun concernant les risques d'incendie](#). Au cours des dernières 24 heures, le service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse est intervenu sur 13 feux de végétaux.

Ce dimanche, notamment, le département se placera dans la zone géographique où il fera le plus chaud. En période de fortes chaleurs, il est conseillé de bien s'hydrater, de garder les fenêtres closes ainsi que les volets et rideaux pour garder votre habitation au frais. Il est également déconseillé de trop s'exposer à la chaleur entre 11h et 21h. Retrouvez [tous les conseils pour faire face à la canicule sur le site Ameli](#).



Les prévisions pour demain.

Ecrit par le 3 juillet 2024



Les prévisions pour dimanche.

## Risque incendie et canicule : appel à la plus grande vigilance

Ecrit par le 3 juillet 2024



**La situation météorologique devient de plus en plus critique vis-à-vis des risques d'incendies et de la canicule dans le département. De nombreux départs de feu sont à craindre. Face à cette situation, [Bertrand Gaume](#), préfet de Vaucluse, appelle à la plus grande vigilance.**

La situation météorologique, avec l'absence de pluies au printemps, les fortes chaleurs et le vent, devient de plus en plus critique vis-à-vis des risques d'incendies. De nombreux départs de feu, pouvant se propager en forêt, sont à craindre.

Face à cette situation, les services de l'Etat, le service départemental d'incendie et de secours et les comités communaux feux de forêt se mobilisent pour mettre en place des mesures préventives. Outre ces mesures mises en place par les pouvoirs publics, [Bertrand Gaume](#), préfet de Vaucluse, rappelle que « chaque citoyen concourt par son comportement individuel à la sécurité et à la réduction des risques ».

Les mesures de prudence suivantes sont donc de mise : limiter ses activités en forêt durant les après-midi ; réaliser les travaux dans les massifs et à leur proximité, uniquement les matins ; renforcer les capacités d'extinction, pour les entreprises ou les particuliers qui doivent réaliser des travaux proches des massifs boisés ; respecter les interdictions de fumer ou d'apporter du feu en forêt et à moins de 200 m de celle-ci.

Il est nécessaire que chacun soit particulièrement attentif durant les prochains jours alors qu'un épisode

Ecrit par le 3 juillet 2024

caniculaire touche le territoire et vient accentuer les risques.

### **Alerte canicule !**

Face à la montée précoce des températures, le préfet de Vaucluse rappelle également qu' « il appartient à chacune et à chacun d'être vigilants face à ces conditions météorologiques extrêmes. L'apparition des effets sanitaires liés à la chaleur ne se limite pas aux phénomènes extrêmes. Ils se manifestent en première instance chez certaines populations, plus vulnérables à la chaleur ».

Il s'agit des personnes fragiles comme les personnes âgées, les femmes enceintes, les enfants de moins de six ans... et des populations surexposées du fait de leurs conditions de vie ou de travail, de leur comportement ou de l'environnement.

En cas de fortes chaleurs, il convient d'appliquer les recommandations suivantes : boire régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif, manger normalement et limiter sa consommation d'alcool. Pour les personnes âgées, il est conseillé de boire à minima 1,5 L d'eau par jour. Se rafraîchir et se mouiller le corps plusieurs fois par jour. Maintenir son logement frais. Passer si possible 2 à 3 heures par jour dans un lieu frais. Eviter de sortir aux heures les plus chaudes et pratiquer une activité physique. Donner régulièrement des nouvelles à ses proches et si nécessaire, demander de l'aide.

En cas d'urgence, contactez le 15.

*Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur les sites internet : [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr) / [www.paca.ars.sante.fr](http://www.paca.ars.sante.fr) / [www.santepubliquefrance.fr](http://www.santepubliquefrance.fr)*

J.R.

---

## **Le Vaucluse en vigilance jaune canicule jusqu'au 16 août**

Écrit par le 3 juillet 2024



**Le Vaucluse est placé en vigilance jaune canicule par les services Météo France jusqu'au lundi 16 août. Jusqu'à 39 °C sont attendus ce mercredi 11 août.**

De fortes chaleurs sont à prévoir sur plusieurs jours consécutifs, indique la préfecture de Vaucluse. Ce mercredi 11 août devrait être « la journée la plus chaude avec des températures pouvant atteindre localement les 38 à 39°C. » Les températures nocturnes pourraient atteindre 20 à 21°C. Des chaleurs « susceptibles d'entraîner une dégradation de la qualité de l'air ». « Il va faire TRÈS CHAUD... petit récap à toutes fins utiles pour prendre soin de vous et de votre entourage », ajoute le SDIS du Vaucluse (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Quelques conseils pour se protéger ci-dessous:

Écrit par le 3 juillet 2024



# Pendant les fortes chaleurs

## Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches



Préférez des activités sans efforts

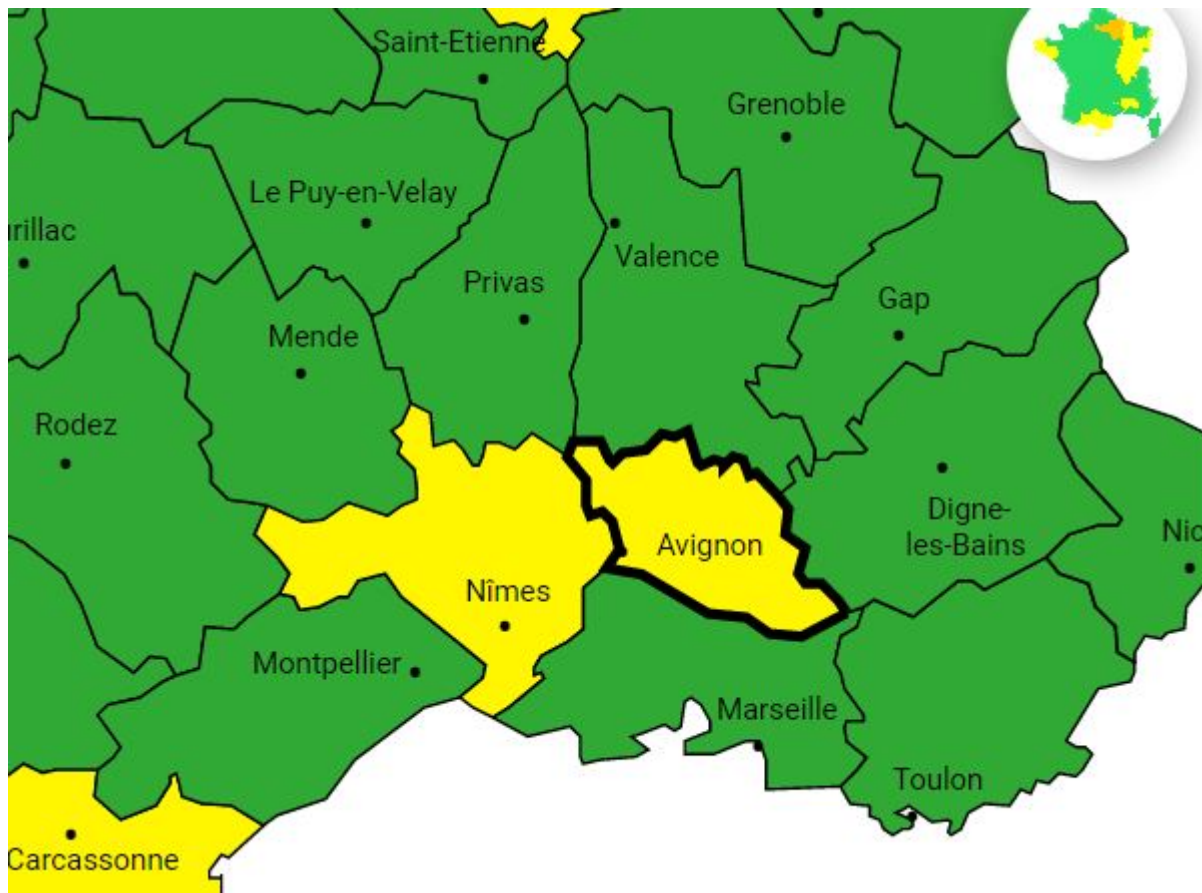
**EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
meteo.fr • #canicule

Préfecture de Vaucluse

L.M.

## Canicule : Météo France place le Vaucluse en vigilance jaune



Alors que le mercure a pratiquement atteint 36 degrés, Météo France vient de placer le Vaucluse en vigilance jaune canicule. Chez nos voisins varois, de très fortes chaleurs ont été enregistrées le 18 juillet : jusqu'à 38,9°C, valeur la plus élevée observée jusqu'à présent en France en 2021. Quelques stations en Paca et Corse ont établi un nouveau record de température maximale élevée pour une deuxième décade

Écrit par le 3 juillet 2024

de juillet.

Dans ce contexte, la Préfecture de Vaucluse sensibilise la population et diffuse les gestes réflexes. Boire régulièrement de l'eau, porter une attention particulière aux personnes fragiles ou isolées, fermer les volets et fenêtres pendant la journée. Restez informés en [cliquant ici](#).

Repérez les symptômes d'un coup de chaleur : maux de tête, sueurs importantes, crampes musculaires, fatigue intense, nausées, température normale ou peu élevée, qui peut très rapidement augmenter. A la moindre alerte, contactez la plateforme téléphonique nationale « canicule info service » : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) ouverte en cas d'épisode de forte chaleur, tous les jours de 9h à 19h.

Si vous êtes une personne âgée de 65 ans et plus ou de plus de 60 ans reconnue inapte au travail ou en situation de handicap, inscrivez-vous sur le registre canicule de votre mairie. La collectivité se propose ensuite de vous contacter régulièrement dans cette période pour s'assurer de votre état de santé. La demande d'inscription doit se faire par attestation sur l'honneur et doit être réalisée soit par la personne concernée (ou son représentant légal) soit par un tiers. Renseignez-vous auprès de votre mairie. Retrouvez tous les conseils du SDIS 84 sur <https://www.sdis84.fr/.../Actualites/Pour-un-ete-en-securite>



Ecrit par le 3 juillet 2024

# Pendant les fortes chaleurs

## Protégez-vous



**RESTEZ AU FRAIS**



**BUVEZ DE L'EAU**



**Évitez  
l'alcool**



**Mangez en  
quantité suffisante**



**Fermez les volets et fenêtres  
le jour, aérez la nuit**



**Mouillez-vous  
le corps**



**Donnez et prenez des  
nouvelles de vos proches**



**Préférez des activités  
sans efforts**

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
**0 800 06 66 66** (appel gratuit)  
meteo.fr • #canicule

Ecrit par le 3 juillet 2024

Préfecture de Vaucluse.

L.M.